

# Charte des animateurs CPM



*En adhérant aux CPM (Centres de Préparation au mariage),  
nous nous engageons à participer activement à la vie du mouvement, c'est-à-dire :*

## **À adhérer aux principes fondamentaux des CPM**

- Un mouvement au service de l'Église et des paroisses
- L'accueil inconditionnel des couples
- La parole donnée aux futurs mariés
- L'écoute à partir du point où en sont les futurs mariés
- Un partage d'expérience des couples animateurs
- L'annonce de l'Évangile
- Le partage d'éléments fondamentaux de la foi

## **À vivre les CPM en couple**

- Prendre le temps de parler en couple de notre engagement
- Relire à deux les sessions

## **À jouer le jeu d'une véritable vie d'équipe, faite de...**

- Rencontres régulières
- Complicité et soutien fraternels
- Réflexion en commun sur les questions posées par le mariage aujourd'hui
- Information sur les orientations de l'Église
- Partage de la vie de foi
- Recherche d'outils d'animation
- Participation aux séances de préparation en vue des sessions
- Temps de prière en commun
- Relecture de pratique

## **À nous former (Formations CPM ou autres)**

### **À développer la pédagogie des CPM**

- Échange
- Témoignage authentique
- Repères de foi
- Prière

## **À nous rendre disponibles, si possible, aux jeunes couples en dehors des sessions**

### **À contribuer à la vie du mouvement et de sa fédération**

- Règlement de la cotisation annuelle
- Abonnement à la revue
- Participation aux temps forts entre animateurs : rencontres diocésaines, régionales et/ou nationales.

Nom : .....

Date : ..... / ..... / .....

Prénoms : .....

Signatures :

CPM du diocèse de : .....